



**SNUipp -FSU**

19 Bld Wallach 68100 MULHOUSE

Tel: 03 89 54 92 58 E-mail : [snu68@snuipp.fr](mailto:snu68@snuipp.fr)



**F.S.U.**

Fédération Syndicale Unitaire

**Le SNUipp-FSU est membre de la FSU (Fédération syndicale Unitaire), première fédération syndicale dans l'Education Nationale.**

**Vendredi 20 avril 2012**

Si vous rencontrez des difficultés à la lecture du mail, consultez-le en cliquant sur le lien suivant : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article2432>

si le fichier ne s'ouvre pas : copiez le lien et collez-le dans le navigateur de votre ordinateur.

**TOUS ENSEMBLE, PLUS FORTS, pour défendre l'école publique et nos droits. N'hésitez-plus, syndiquez-vous au SNUipp du Haut-Rhin !**

Le bulletin d'adhésion en cliquant sur le lien : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article258>

**Manifestation du 1<sup>er</sup> mai**

**1er mai 10h**

**manifestation place de la bourse à MULHOUSE**

**à l'appel de la CGT, de la FSU, de solidaires et de l'UNSA.**

**SOMMAIRE :**

**1) Carte scolaire : Les « commissions » du préfet : un dispositif mort-né**

**2) L'Education Nationale et les salaires de ses cadres**

**3) Orthographe : CHATEL se met à la faute**

**1) Carte scolaire : Les « commissions » du préfet : un dispositif mort-né**

Il y a peut-être encore, dans le Haut-Rhin, des parents d'élèves, des enseignants, des élus qui attendent la réunion de ces fameuses « commissions », annoncées par le préfet, et qui devaient examiner les cas les plus sensibles de fermeture de classe dans le département. Rappelons-nous.

Le 21 février, au Conseil départemental de l'Éducation nationale (CDEN), réuni au conseil général, le représentant de l'État annonçait en effet que la discussion sur la carte scolaire serait renvoyée, circonscription par circonscription, à des commissions ad hoc comprenant représentants de l'Éducation nationale et élus, voire – mais cela n'a jamais été très clair – parents d'élèves et syndicalistes. Ce sont les sous-préfets qui étaient censés les convoquer, au cas par cas.

L'annonce, inédite, était à la hauteur de la crise : 22 membres de l'instance consultative venaient de rejeter le plan présenté par la directrice des services départementaux de l'Éducation nationale

Aujourd'hui, avec le recul, on se dit qu'il s'agissait surtout d'une mesure d'apaisement destinée à calmer l'ire des élus, qui venaient, pour la première fois de manière aussi unanime, et parfois virulente, d'unir leurs voix à celles de l'intersyndicale enseignante. En effet, depuis, rien ne s'est passé. En tout cas, rien de ce qui avait été annoncé par le préfet Alain Perret.

Il est donc vraisemblable que certaines réunions se sont bien déroulées, ici ou là, sans tapage, avec des interlocuteurs de nature variable, mais qu'on est loin de la mobilisation générale annoncée, dans un moment de tension, par le préfet.

## 2) L'Éducation Nationale et les salaires de ses cadres

Peut-on augmenter les uns et pas les autres ? Peut-on augmenter les uns aux dépens des autres ? C'est ce que vient de décider Luc Chatel en attribuant une nouvelle prime aux hauts fonctionnaires du ministère de l'éducation nationale.

Parmi les textes du dernier Comité technique ministériel (CTM) du 16 avril, ce projet de décret aurait pu passer inaperçu.

Lors du dernier CTM le ministère a soumis au CTM un projet de décret sur la rémunération des DASEN (ex inspecteurs d'académie), secrétaires généraux d'académie, adjoints des DASEN. Le nouveau texte supprime une indemnité existante en la remplaçant par une Prime de Fonction et de Résultat (PFR) qui augmente fortement la rémunération de ces cadres de l'éducation nationale.

C'est que la rue de Grenelle éprouve pour ces postes d'encadrement la même difficulté de recrutement que pour les enseignants. Pour trouver ses cadres, elle doit relever leurs salaires au niveau du marché. Ce rattrapage en soi n'a rien de scandaleux.

La mesure est assez représentative du mode de gestion ministériel qui fait dépendre du "résultat" une partie importante de la rémunération. Elle l'est aussi quand elle tente d'opposer l'encadrement aux encadrés.

**Car ce qui pose problème c'est déjà de relever les salaires des cadres quand ceux du million de salariés de l'éducation nationale sont bloqués depuis des années. Mais c'est surtout le financement de la mesure qui fait jaser. Le ministère n'entend pas abonder son budget. Le versement des PFR se fera à enveloppe constante. En clair, le relèvement du salaire des cadres est payé par les suppressions de postes !**

## 3) Orthographe : CHATEL se met à la faute

**En annonçant la parution d'une circulaire pour améliorer l'enseignement de l'orthographe à partir de ce qui fait la pratique quotidienne des enseignants, Luc Chatel instrumentalise le ministère pour une opération de communication à visée électorale.**

« *Refonder* » l'enseignement de l'orthographe, c'est ce que s'apprête à faire le ministère de l'Éducation nationale. Luc Chatel l'a annoncé lundi 16 avril, promettant la diffusion prochaine d'une circulaire dont il donne un aperçu dans un document mis en ligne. Le ministre dénonce « *un effritement lent et progressif des compétences orthographiques* » s'appuyant sur une étude de la DEP datant de 2007. La Direction des études et de la prospective avait fait passer la même dictée à des élèves en 1987 puis à des élèves du même âge en 2007. Chez ceux de la première cohorte on

dénombrerait une moyenne de 10,7 fautes sur un texte d'une dizaine de ligne et sur ceux de la deuxième cohorte une moyenne de 14,7 fautes.

### **Cinq années d'inaction ?**

Il est étonnant qu'à quelques jours des élections présidentielles le ministère appelle de ses vœux une « *refondation* » de l'enseignement de l'orthographe alors que la réalité de cet « *effritement* », reconnue par tous, date du début du quinquennat. Des déclarations qui étonnent quand on sait que le ministère ne cesse, en s'appuyant sur les résultats des nouvelles évaluations de CE1 et de CM2, de proclamer que le niveau des élèves augmente. Plus effarantes encore, les préconisations données aux enseignants pour faire (re) monter le niveau : « *l'enseignement de l'orthographe doit reposer sur des activités spécifiques, identifiables comme telles pour apprendre les règles et mémoriser les mots* », « *L'orthographe doit reposer sur un apprentissage explicite des règles qui structurent la langue* », ou encore, « *les contenus des leçons spécifiques doivent aborder l'orthographe lexicale et l'orthographe grammaticale, selon une progression réfléchie* ».

### **Enfoncer des portes ouvertes**

Affirmer que Luc Chatel enfonce des portes ouvertes en déniait le travail réalisé par les enseignants du premier degré n'est pas peu dire. Les consignes données par le ministre correspondent exactement aux pratiques quotidiennes dans les classes. Bref, on peut douter de l'impact d'une telle circulaire et on pourrait en sourire si ne subsistait cette réalité de 15% d'élèves sortant du système éducatif sans qualification. Ce n'est pas par des opérations de communication à visée électoraliste que l'on avancera vers l'école de la réussite de tous les élèves.

### **Télécharger**

► [La note du ministère](#)

**Toute l'équipe du SNUipp-FSU vous souhaite de bonnes vacances !**